

# Domaine Public

1 8 1 0

Edition PDF  
du 26 janvier 2009

Les articles mis en ligne  
depuis DP 1809  
du 12 janvier 2009

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.

En continu, avec  
liens et réactions, sur  
**[domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)**

---

## Dans ce numéro

### **UBS: le bilan des Danaïdes**

Quand les interventions classiques échouent,  
il faut, dans l'intérêt national,  
imposer une réforme de structure (André Gavillet)

### **La relance économique doit quitter les chemins battus**

Profiter de la crise pour oser une réorientation radicale  
qui nous libérera de la dépendance énergétique  
(Jean-Daniel Delley)

### **Loi sur les cartels: une régulation partisane et isolée**

Vers une révision en profondeur  
du droit de la concurrence, enfin? (Albert Tille)

### **Vote électronique: un usage risqué pour un avantage démocratique restreint**

Il y a mieux à faire de l'Internet:  
la votation genevoise prend le problème  
par le mauvais bout (Jean-Daniel Delley)

### **Une aide sociale «intelligente» serait possible**

Face à la pauvreté, il y a de fausses économies qui  
désavantagent les bénéficiaires tout en coûtant plus  
cher aux contribuables (Invité: Paul Ignaz Vogel)

## UBS: le bilan des Danaïdes

*Quand les interventions classiques échouent, il faut, dans l'intérêt national, imposer une réforme de structure*

André Gavillet (23 janvier 2009)

Les seaux n'ont pas été épargnés. D'abord Singapour, qui valut à Marcel Ospel un dernier compliment: celui d'avoir fait jouer ses relations bancaires. Puis vint la recapitalisation par les actionnaires eux-mêmes. Puis l'intervention massive de la Banque nationale suisse s'engageant à reprendre pour un montant inouï des actifs pourris.

Certes tous ces seaux n'empêchaient pas le niveau boursier de baisser. Certes la justice américaine n'a toujours pas relâché son emprise – à propos, la Commission fédérale des banques a-t-elle ouvert une enquête sur ce qui semble être une violation de la convention de diligence et de la loi fédérale sur les banques? – mais on pouvait malgré tout espérer un assainissement à terme. Or est annoncé un mauvais quatrième trimestre et un résultat annuel pire que tous ceux connus jusqu'ici.

### L'intérêt public

Cette brève revue de l'argent perdu, en vain, y compris l'argent public, n'est pas un

exercice de lamentations. Ce sont des interventions qui se sont révélées inefficaces. Elles ne sont pas infiniment renouvelables. La BNS a déjà donné aux limites de son bilan. Les actionnaires sont découragés. Dès lors, quelle nouvelle thérapie?

Dans le débat parlementaire escamoté, l'argument décisif qui fut retenu et pas contesté fut le rôle particulier que jouent les banques. Elles irriguent tout le tissu économique. Ce sont, en comparaison anatomique, le cœur ou le poumon de l'économie. Et cet argument est toujours valable. Dès lors, que faire? Ce qui a été tenté n'a pas été opérationnel. Puisqu'il faut agir, puisque la faillite n'est pas acceptable, quelle politique?

### La restructuration

Des trois activités d'UBS, la gestion de fortune, le négoce, la banque de détail, c'est cette dernière qui est étroitement liée à l'économie nationale par le crédit hypothécaire, le crédit commercial, le crédit aux entreprises. A notre connaissance, ce secteur est

sain. Il importe donc qu'il soit préservé et que les activités mondiales de la banque ne l'entraînent pas dans leur tourbillon.

La restructuration est la seule politique de rechange possible. Elle peut prendre diverses formes: holding avec des filiales spécifiques ou, pour la banque de détail, pleine autonomie.

Comment obtenir cette restructuration? Ou bien en faire la condition absolue de toute nouvelle intervention publique (ou semi-publique, avec l'aide des banques cantonales). Ou l'imposer par une modification urgente de la loi sur les banques. Celle-ci stipulerait qu'une banque qui gère plus d'un pourcent déterminé du crédit bancaire national ne peut simultanément, avec la même structure, s'engager de manière significative dans des affaires mondiales.

Une telle modification de la loi est susceptible d'obtenir une majorité parlementaire. Il faut dès maintenant la promouvoir.

## La relance économique doit quitter les chemins battus

### *Profiter de la crise pour oser une réorientation radicale qui nous libérera de la dépendance énergétique*

Jean-Daniel Delley (22 janvier 2009)

Evoquer la nécessaire relance de l'économie à bout de souffle, c'est faire référence à une impulsion qui doit remettre en marche une machine temporairement freinée dans son élan. En somme repartir comme avant sans se donner la peine d'examiner avec soin l'état de la machine et sans débattre des finalités qu'on lui prête.

L'inventaire des centaines de milliards de dollars, d'euros et de francs débloqués pour cette relance à l'échelle mondiale donne le tournis. C'est à qui énoncera le paquet le plus volumineux, comme si l'importance de la somme pouvait à elle seule assurer le salut économique. Le secteur financier, des pans entiers de l'industrie, le bâtiment, les transports, le pouvoir d'achat des ménages sont désignés pêle-mêle comme les heureux bénéficiaires de cette manne. Pour sauver des entreprises temporairement en difficulté ou pour maintenir sous perfusion des activités condamnées à terme? Il est difficile de se faire une opinion. Apparaît pourtant clairement le paradoxe d'un système économique: aux particuliers il n'est pas demandé de consommer pour vivre mais pour faire vivre ce système. A la casse vos voitures, achetez-en des neuves avec l'aide de l'Etat pour sauver l'industrie automobile! La crise a relégué aux oubliettes les exigences d'une économie durable encore récemment célébrée.

Dans cette débauche d'aides financières, la Suisse fait piètre figure. Le Conseil fédéral se dit prêt à débloquer 1,5 milliard en deux étapes. Les syndicats surenchérissent à 5 milliards, les verts à 8-15 milliards. Mais avant de débattre du montant des sommes à libérer, c'est plutôt des objectifs visés qu'il faudrait débattre. Relancer une activité économique qui nous a conduits à une double impasse sociale – approfondissement des inégalités en Suisse et dans le monde – et écologique – réchauffement climatique, pillage des ressources naturelles et détérioration du cadre de vie – ou profiter de la crise pour oser une réorientation radicale?

Une réorientation écologique de l'économie permettrait d'anticiper le choc énergétique et climatique annoncé. Le programme est connu et documenté par des instances incontestées. Dans leur rapport *Repenser l'énergie*, les Académies suisses des sciences ont montré qu'une société à 2000 watts, soit une réduction de deux tiers de notre consommation actuelle, est possible sans perte de confort. Une récente étude d'Ecos estime que la production d'électricité photovoltaïque à Bâle-Ville pourrait quintupler en dix ans et couvrir 20% de la demande d'électricité et de chaleur. Avec à la clé 600 emplois nouveaux, une valeur ajoutée d'un milliard de francs et une réduction annuelle de 37000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Pour sa

part McKinsey Suisse, une entreprise qu'on ne peut soupçonner d'être à la solde des Verts, démontre que, pour un prix moyen du baril de pétrole de 52\$, une réduction de 45% des émissions de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2030 est envisageable sans perte de confort et souvent avec des gains financiers.

Cette réorientation implique de tourner le dos à la politique énergétique frileuse qui prévaut aujourd'hui: une taxe sur le CO<sub>2</sub> vraiment incitative, des normes techniques efficaces, un soutien temporaire mais massif aux énergies renouvelables (Barack Obama: «*Nous allons exploiter l'énergie du soleil, du vent et du sol pour faire marcher nos voitures et nos usines*»), la renonciation à investir dans le nucléaire et, comme le font des électriciens romands, dans des centrales au charbon érigées à l'étranger. Cette nouvelle politique énergétique non seulement nous libérera de la dépendance des énergies fossiles; elle permettra de plus la création d'emplois qualifiés et ouvrira des marchés prometteurs à l'industrie solaire helvétique.

Quant à la réorientation sociale de l'économie, elle passe notamment par le développement d'un secteur parallèle tel que préconisé par Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix en 2006, entrepreneur bengali et

inventeur du microcrédit. Ces entreprises, vouées à la satisfaction des besoins de

base, consacrent leurs profits au remboursement de leur

dette initiale et à l'extension de leurs activités.

## Loi sur les cartels: une régulation partisane et isolée

*Vers une révision en profondeur du droit de la concurrence, enfin?*

Albert Tille (19 janvier 2009)

L'édifice de contrôle de la concurrence, la COMCO, a de sérieux défauts de construction. La commission, organe décisionnel, n'est pas indépendante. La collaboration avec l'étranger est lacunaire alors que l'économie ignore les frontières. Les règles sur le contrôle des fusions sont inefficaces.

La critique est massive. Elle émane d'un groupe d'experts nommé par le Conseil fédéral, et chargé d'examiner le fonctionnement de la loi sur les cartels. La législation suisse sur la concurrence a été modifiée et renforcée à de multiples reprises et la dernière fois en 2003. Mais elle reste toujours moins rigoureuse que celle en vigueur à l'étranger et singulièrement en Europe.

La Commission chargée de sanctionner les ententes et autres entraves à la concurrence est un organe hybride. Elle compte 12 membres occupés à temps partiel. Cinq d'entre eux représentent les groupes d'intérêts. Les autres sont essentiellement choisis parmi les professeurs d'université. Le rapport suggère de remplacer

ces miliciens par des spécialistes à plein temps sans attache professionnelle ou d'intérêts. Dans le système actuel, les décisions de la commission sont préparées par un secrétariat. Le travail d'investigation de ces permanents est déterminant. Le contrôle de la concurrence est donc exercé par une autorité à deux niveaux. Le rapport propose de supprimer cette dispersion des forces et des compétences.

L'Europe est un grand marché unique auquel la Suisse participe largement. Un contrôle efficace de la concurrence doit pouvoir effacer les frontières, puisqu'elles n'existent plus pour les entreprises. Les accords internationaux permettant une collaboration avec les autorités étrangères sont lacunaires. La COMCO est isolée. Il conviendrait d'y remédier, en priorité avec l'Union européenne. Il faudrait également modifier la législation suisse pour permettre l'échange d'informations confidentielles.

Troisième faiblesse, et non la moindre, le contrôle des

fusions est étroitement limité par la loi. A l'étranger, et notamment en Europe, l'autorité peut interdire une concentration qui affecte la concurrence. En Suisse, l'intervention n'est possible que si la concurrence est entièrement supprimée. La nuance est de taille. Notre pays connaît des fusions spectaculaires, dans la banque, dans le commerce de détail, permises par une loi complaisante. Les experts suggèrent un alignement sur le droit européen.

Le rapport des experts est clair. Sa concrétisation fera problème malgré l'ardeur combative de Doris Leuthard contre la vie chère et pour une meilleure concurrence. Il aura contre lui les groupes d'intérêts que l'on entend évincer: economiesuisse, l'USAM, L'Union suisse des paysans, l'Union syndicale et les consommateurs. Il sera combattu par les grandes entreprises à caractère dominant. Il nécessitera un nouvel accord avec l'Europe, défi problématique par les temps qui courent.

## Vote électronique: un usage risqué pour un avantage démocratique restreint

*Il y a mieux à faire de l'Internet: la votation genevoise prend le problème par le mauvais bout*

Jean-Daniel Delley (26 janvier 2009)

Le 8 février prochain, le corps électoral genevois dira s'il accepte l'exercice du droit de vote par l'Internet. Entre 2003 et 2006, le canton a multiplié les expériences, sous la houlette et avec l'aide financière de la Confédération. Il s'agit d'introduire maintenant ce mode d'expression civique dans le droit ordinaire.

A première vue, l'intention ne peut que séduire. Pourquoi négliger un canal d'expression qui promet de faciliter la participation civique? Les sceptiques pointent du doigt la sécurité du vote. On connaît les failles des systèmes de paiement électronique. Si des pirates parviennent à piller des comptes bancaires, pourquoi ne seraient-ils pas capables de détourner des votes? Et, problème plus grave encore, la traçabilité du vote n'est plus garantie. Finis les contrôles par des citoyens jurés lors des opérations de vote et de

dépouillement. Dorénavant ces contrôles seront délégués à des experts en informatique. Finis le recomptage des voix en cas de résultat incertain, puisque le vote électronique est dématérialisé. De plus l'évolution constante de l'informatique exige une mise à jour permanente et coûteuse des systèmes de sécurité. La méfiance d'une grande partie de la communauté informatique à l'égard de ce projet ne rassure pas.

Le doute quant à l'efficacité de cette modalité de vote est également permis. Vu la complexité des opérations à exécuter – introduction de codes d'identification interminables –, le vote par correspondance, simple et rapide, restera dominant et aucune des expériences de vote électronique – au-delà d'une curiosité initiale – n'a suscité une augmentation significative de la participation.

Pourtant l'intérêt de l'Internet pour la participation démocratique est indéniable. Non pas tant pour le vote que pour les débats qui le précèdent. L'interactivité que permet ce médium pourrait profondément transformer et élargir la traditionnelle procédure de consultation en matière législative. Et l'exercice de la démocratie directe serait stimulé par la possibilité de signer électroniquement référendums et initiatives. Le projet de vote par l'Internet a englouti des sommes considérables et focalisé l'intérêt des autorités, au détriment des possibilités nouvelles de participation des citoyennes et des citoyens offertes par cette technique. Comme le note le président du Groupement des utilisateurs Linux et des logiciels libres (GULL), «on a pris le problème par le mauvais bout».

## Une aide sociale «intelligente» serait possible

*Face à la pauvreté, il y a de fausses économies qui désavantagent les bénéficiaires tout en coûtant plus cher aux contribuables*

Invité: Paul Ignaz Vogel (26 janvier 2009)

Julia D. (nom fictif) a peur des souris. Qu'il en grouillait dans les écuries de son lointain village d'origine! Réfugiée en Suisse, elle a vécu dans une

vieille ferme infestée de loirs. Sur sa demande, les autorités communales sont alors intervenues rapidement. Ses enfants (11 et 8 ans), qu'elle

élève seule, vont à l'école et elle complète aussi ses connaissances. Elle ne veut pas entendre parler d'un conflit culturel entre sa patrie

d'origine et la Suisse, car, ouverte sur le monde, elle ne pense pas en termes de «nation» et refuse tout conflit entre les générations. «*Je prends ce qu'il y a de bien dans ce que mes parents m'ont apporté et dans ce que mes enfants apprennent à l'école*», dit-elle.

### **Travail salarié et éducation des enfants**

Les deux enfants de Julia sont le fruit d'une relation stable. Elle n'est pas mariée et ne touche aucune pension alimentaire. Comme nombre de mères célibataires, elle est engagée à l'heure. Au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée, elle travaille à 50% comme caissière chez un discounter de l'informatique: «*Parfois ce sont 20 heures de travail, d'autres, 30 heures ou 40, selon la quantité de travail*», précise-t-elle. Son salaire mensuel moyen étant de 2000 francs, plus les allocations familiales, sa commune de domicile doit compléter avec l'aide sociale le revenu de cette jeune famille monoparentale. Mais Julia aimerait sortir le plus vite possible de cette situation. Finalement, dans sa patrie, elle

travaillait comme comptable diplômée.

### **Une formation à rattraper**

Or la Suisse ne reconnaît pas son diplôme. C'est pourquoi elle aimerait suivre les cours de l'école de commerce la plus proche, ce qui n'est pas gratuit. De plus, elle veut aussi conserver son petit salaire de caissière. Cependant, l'aide sociale communale aimerait la forcer à faire la formation moins chère de responsable de filiale. Julia essaie, en s'adressant à des fondations, de trouver l'argent nécessaire pour financer la différence de coût que représente la formation qu'elle souhaite suivre à l'école de commerce. Si elle terminait cette formation, elle pourrait subvenir elle-même à l'entretien de sa famille grâce à un travail intéressant. Par rapport à un soutien financier à garantir éventuellement sur la durée, les économies réalisées par la commune seraient considérables.

### **Echapper à la pauvreté**

L'aide sociale soutiendra-t-elle le projet de Julia? Préférant une vision à court terme, ne

voudra-t-elle financer que la formation minimale, malgré les vœux de Julia? Une aide sociale intelligente serait possible ici. Julia pourrait acquérir à moyen terme une formation professionnelle selon les normes suisses. Rudolf H. Strahm écrit dans *Warum wir so reich sind* \* («*Pourquoi nous sommes si riches*») qu'une formation centrée sur une profession est comme une assurance contre la pauvreté ou un travail précaire... «*Dépenser plus et faire plus d'efforts pour une formation proche du marché du travail et une intégration dans le monde du travail, cela permet de réduire plus tard les dépenses faites par l'État social pour lutter contre la pauvreté, ou de les éviter*» (trad. Moitié).

\* Rudolf H. Strahm, *Warum wir so reich sind*, hep-verlag, Bern, 2008

*Paul Ignaz Vogel rédige Hälfte / Moitié, service de média indépendant en matière de travail et de chômage édité par l'Association pour la justice sociale (Wabersackerstrasse 21 3097 Liebefeld-Bern)*